

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
Du 11 septembre 2017

COMPTE RENDU

DATE DE CONVOCATION  
5 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept  
le ONZE SEPTEMBRE à dix-neuf heures  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes  
en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, MM. Gérald GAUCLIN, Jean-Pierre LECOQ, Adjoints,  
Mme Brigitte BRUNEAU M. Didier CHEVREUIL, Mmes Hélène CONGARD,  
Cécile DAILLIERES, Françoise DENIAU, Pénélope FILLON, Père Jean-  
Philippe DUVAL, Mmes Patricia LAVALLIERE, Christelle PANIER, M. Frédéric  
TOP.

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE 14  
PRESENTS 14

Absent excusé : NEANT

Procuration : NEANT

Secrétaire de séance : Madame Cécile DAILLIERES

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu du conseil du 5 juillet 2017-
2. - Convention pour la mise à disposition de la MAM
3. - Choix du maître d'œuvre pour une étude de faisabilité pour la réhabilitation du garage rue du Rôle
4. - Communication au conseil du Bilan d'activité 2016 et du compte administratif 2016 du Syndicat Mixte de Restauration
5. - Désignation d'un délégué auprès de Sarthe Habitat
6. - Attribution d'une subvention en 2017 à l'association des Parents d'élèves
7. - Décision modificative n°2 - Budget général 2017
8. - Affaires diverses :
  - . Bilan financier des travaux
  - . Boîte à livres à Solesmes
  - . Samedi 11 novembre
  - . Date pour une balade pédestre
  - . Remise des prix du fleurissement le mercredi 18 octobre 2017 à 20 h 30 en mairie
  - . Cérémonie des vœux du Maire le vendredi 5 janvier 2018 à 18 h00

1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 5 JUILLET 2017 -

Le compte-rendu de la séance du 5 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION LA MAM ' ENCHANTEE

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux d'aménagement de la Salle Reverdy en Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) étant achevés, le bâtiment dédié aux jeunes enfants peut-être mis à disposition des assistantes maternelles.

Les assistantes maternelles qui se sont constituées en association « La MAM ' Enchantée » et ont participé à l'élaboration de ce projet, ont sollicité la commune pour la location de la MAM pour y accueillir des enfants.

L'association ouvrira la MAM au public dès le 4 septembre 2017, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de louer à l'association La MAM ' Enchantée le bâtiment communal la MAM situé rue Saint Aquilin, références cadastrales AD 421, du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018 pour un montant de 350 € par mois. Le Conseil décide également d'attendre une année complète avant de fixer le prix d'un nouveau loyer.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Présidente de l'association La MAM ' Enchantée pour la location de la MAM.

#### **CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR LA REHABILITATION DU GARAGE RUE DU ROLE**

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre des travaux de réhabilitation nécessaires pour accueillir du public dans les locaux du hangar rue du Rôle, il propose de faire appel à un maître d'œuvre pour une étude de faisabilité comprenant :

Une solution économique de réhabilitation du projet et une solution plus aboutie prenant en compte l'ensemble des enjeux et des souhaits du Conseil en termes d'insertion et de fonctionnement, ainsi qu'une estimation financière du projet.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de retenir la proposition de BLEU D'ARCHI (Patrick MALBOIS), pour un montant de 2 500 € HT.**

#### **COMMUNICATION AU CONSEIL DU BILAN D'ACTIVITE 2016 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU SYNDICAT MIXTE DE RESTAURATION DE LA REGION DE SABLE**

Conformément à la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 modifiée par l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique au conseil :

Le bilan d'activité 2016  
Le compte administratif 2016

Du Syndicat Mixte de Restauration de la Région de Sablé.

#### **DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR ETRE DELEGUE AUPRES DE SARTHE HABITAT**

Monsieur le Maire expose au conseil que Sarthe Habitat, a demandé de nommer deux élus (un titulaire et un suppléant) comme délégués à la commission d'attribution des logements de Sarthe Habitat.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de nommer comme délégués à la commission d'attribution des logements de Sarthe Habitat :**

- Titulaire : Pascal LELIEVRE Le Fresne 72300 SOLESMES
- Suppléant : Myriam LAMBERT La Verdrière 72300 SOLESMES

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN 2017 A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer en 2017 une subvention complémentaire de 820 € à l'Association des Parents d'Elèves (APE), pour le transport des enfants lors des sorties scolaires.

**DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET GENERAL 2017 -**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer la décision modificative n° 2 - Budget Général - suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

	Inscription au BP 2017 :	Proposition de DM 2	Total inscription 2017
<b>DÉPENSE :</b>			
Article 6261 : Frais d'affranchissement	2 700.00 €	+ 1 200.00 €	3 900.00 €
Article 6182 : Documentation générale	2 000.00 €	+ 150.00 €	2 150.00 €
Article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations	12 550.00 €	+ 820.00 €	13 370.00 €
Article 61558 : autres biens mobiliers	44 445.65 €	- 2 170.00 €	42 275.65 €
<b>SOIT UN TOTAL DE</b>		<b>: 0 €</b>	

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

	Inscription au BP 2017 :	Proposition de DM 2	Total inscription 2017
<b>DÉPENSE :</b>			
Article 2051 : Concessions et droit similaire	0 €	+ 2 480.00 €	2 480.00 €
Article 2188 : Autres immobilisations corporelles	37 231.21 €	- 2 480.00 €	34 751.21 €
<b>SOIT UN TOTAL DE</b>		<b>: 0 €</b>	

**7 - AFFAIRES DIVERSES -**

**7 - 1 : Bilan financier des travaux**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du bilan des travaux réalisés en 2017 et prévus au budget prévisionnel.

**7- 2 : Boîte à livres à Solesmes**

Le Père Jean-Philippe DUVAL présente la demande d'une habitante de voir se créer une boîte à livres. Il explique le concept : les personnes peuvent déposer des livres dont ils n'ont plus l'usage et ou prendre les livres qu'ils souhaitent; une personne bénévole vient régulièrement s'assurer du bon fonctionnement de la boîte, dont la forme reste à déterminer, à Asnières/Vègre par exemple, c'est une ancienne cabine téléphonique qui sert de boîte à livres. L'emplacement idéal serait la place de la mairie à côté de l'abri bus.

Avant de se prononcer, Madame Myriam LAMBERT informe qu'elle va interroger à ce sujet la médiathèque de Sablé, car la lecture est une compétence intercommunale.

**7- 3 : Repas des anciens du 11 novembre 2017**

Monsieur Pascal LELIEVRE soumet l'idée que ce soit les conseillers qui s'occupent du service lors du repas des anciens le 11 novembre 2017. Madame Pénélope FILLON indique que cela se fait par ailleurs dans d'autres communes et qu'elle trouve le concept sympathique. Le Conseil à l'unanimité approuve ce projet.

**7- 4 : Balade pédestre solesmienne**

Monsieur Gérald GAUCLIN propose de fixer la date de la traditionnelle balade pédestre solesmienne au 15 octobre 2017 (RDV à 14 h 30 devant la mairie). Le Conseil approuve. La balade en 2016 a été annulée pour cause de mauvais temps.

**7- 5 : Remise des prix du fleurissement**

Monsieur Pascal LELIEVRE propose de fixer la date de la remise des prix du fleurissement au 18 octobre 2017 à 20 h 30 à la mairie et ajoute qu'à cette occasion les nouveaux solesmiens installés sur la commune depuis janvier 2015 seront invités. Le Conseil approuve.

**7- 6 : Cérémonie des vœux du Maire samedi 5 janvier 2018 à 18 h 00**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.